

LE CRIME DE « CROTET »

« *Crotet* », est devenu tristement célèbre en janvier 1933. Voici comment les gens du pays et les membres de ma famille ont vécu cet horrible drame. Toutes les informations qui m'ont permis d'écrire cet article, je les dois au récit que m'ont fait mon père, Max-Norbert Meunier et mes deux tantes, Orpha Meunier (épouse Marcou) et Réma Meunier (épouse Caillaud), ainsi qu'aux nombreux articles du journal « La France » de janvier et février 1933, conservés par ma tante Orpha.

Dans le haut du village, à l'emplacement actuel du transporteur « Susigan », il y avait une belle ferme charentaise avec maison d'habitation, bâtiments agricoles, écurie, jardin potager, le tout étant entouré d'une murette. Cette ferme avait été achetée quelques années plus tôt par les époux Biraud, venus de Vendée, le mari étant âgé de 40 ans et la femme de 38 au moment des faits. Travailleurs infatigables, ils avaient fait fructifier leur propriété et réussirent assez rapidement à s'acquitter de la somme qu'ils avaient empruntée pour l'acheter. Le ménage, sans enfant, vivait à « *Crotet* », dans la considération générale.

Au feu !

Le mardi 10 janvier 1933, vers 20 h 30, M. Pasquier, voisin qui habitait l'actuelle maison « Susigan », distante d'environ 200 mètres, séparée par des prés et jardins de la ferme Biraud, entend, venant de cette direction un cri perçant d'une femme, suivi des mots, « *c'est abominable !* ». Seulement, il n'en a pas fait plus de cas que ça. Le village s'est endormi aussi calmement que de coutume.

Vers une heure du matin, les voisins les plus près de la ferme Biraud, les époux Audebert, furent réveillés par un crépitement et le bruit de tuiles qui tombent. Ils se levèrent et constatèrent que la ferme des Biraud était en flammes. Marcel Légeron, qui habitait tout à côté, prit son vélo pour aller téléphoner aux pompiers de Rouillac (à cette époque il n'y avait qu'un seul téléphone dans la commune, situé au bourg d'Auge et distant de trois kilomètres). Il dut emprunter le « *Chemin des Longeais* », lequel n'était pas comme aujourd'hui la route qui relie directement « *Crotet* » à Auge, mais un chemin à charrettes plein d'ornières avec de nombreuses flaques d'eau. Les habitants du village arrivèrent les uns après les autres. Mes grands-parents et mon père, étant à l'autre extrémité du hameau, ne s'étaient rendus compte de rien.

Soudain ma tante Orpha, « déboula » dans la chambre et lança à ses parents, « *vous êtes en train de dormir pendant que chez Biraud brûlent dans leur lit !* » et elle repartit aussi vite qu'elle était arrivée. Mon grand-père eut cette réflexion, « *mais quelle drôlesse est devenue folle !* ». Ils se levèrent et ils se dirigèrent jusqu'au bout de la cour d'où ils découvrirent l'incendie. Les pompiers et les habitants ne purent pas grand-chose pour éteindre l'énorme brasier qui ravageait toute la ferme, y compris l'important pailler situé au centre de la cour. Il était impossible d'approcher la maison. Mon grand-père sauva le cochon, en défonçant avec une pioche l'arrière du toit qui donnait sur les champs. Plusieurs génisses ainsi que les chèvres furent libérées par les voisins, avant que le toit de l'écurie ne s'effondre sur les six malheureuses vaches qui étaient attachées et qui périrent carbonisées, sous les ruines.

La découverte du crime

A la fin de la nuit, le feu ne trouvant plus d'éléments s'éteignit de lui-même et les villageois entrèrent dans la ferme. Ma grand-mère, Léona Meunier, en revenant de voir les malheureuses vaches, aperçut sous le hangar situé à l'entrée droite de la ferme, deux pieds humains qui sortaient du foin qui continuait à se consumer. En écartant le foin, elle constata que c'était le corps de Marie Biraud, en partie carbonisé, avec une impor-

tante blessure à la tête ; puis ensuite, au milieu de la cour furent retrouvés ses sabots. Devant la maison, une large flaque de sang fut découverte et Louis Marcou vit à l'intérieur le corps brûlé de Biraud. La gendarmerie de Rouillac fut aussitôt prévenue et elle demanda le renfort de celle d'Aigre et dans la matinée, le juge d'instruction, le médecin légiste et le procureur de la République arrivèrent sur les lieux.

L'enquête

Les premières constatations des enquêteurs montrèrent que le ou les assassins, après une lutte farouche avec Biraud, dans la maison, tuèrent ce dernier dehors, devant la porte d'entrée, où se trouvait la mare de sang. La femme fut poursuivie dans la cour, avant d'être abattue près du hangar à foin où on la retrouva. Biraud fut traîné dans la maison et le feu y fut mis comme à toute la ferme, pailler et bâtiments. Les enquêteurs procédèrent après toutes les constatations d'usage, notamment l'autopsie des victimes sur place, à la fouille de la maison et à l'interrogatoire des habitants de « *Crotet* » et des villages voisins.

Emile Caillaud, neveu des victimes, demeurant au bas du village avec sa femme (ma tante Réma), fut gardé à vue deux jours chez lui, mais les enquêteurs durent se rendre à l'évidence de son innocence. En prospectant dans les décombres de la maison, ils découvrirent une montre arrêtée à 20 h 30, et l'autopsie de Mme Biraud, grâce aux aliments retrouvés dans son estomac, révélera que le repas s'était achevé vers 20 h 30. Le crime fut donc commis aux environs de cette heure là, ce que confirmera la déposition de M. Pasquier qui avait entendu le cri d'une femme à ce moment-là, dans la direction de la ferme Biraud.

Pendant 3 jours, de nombreux habitants des communes voisines et même de plus de 15 km à la ronde, vinrent comme en pèlerinage à la ferme sanglante, auxquels s'ajoutèrent les journalistes et les inspecteurs en civil, déguisés en paysans, se mêlant aux conversations en patois, mais comme disait ma tante Orpha : « *o leur allait pas !* ». La terreur allait s'emparer des habitants de la région, d'autant plus qu'un autre crime avait été commis à Grand-Madieu, près de Saint-Claud, un mois auparavant. Mon grand-père passa une partie de la nuit du jeudi à monter la garde avec son fusil à la fenêtre de l'étage, ayant entendu marcher dans la cour alors qu'il veillait avec ma grand-mère et mon père (ce devait être un inspecteur qui écoutait aux portes).

Arrestation de l'assassin

Le vendredi soir 13 janvier, Mme Guitton du village de Patreville avait écrit plusieurs lettres pour annoncer le drame à sa famille et à des connaissances éloignées, ainsi qu'à leur ancien domestique, Paul Véteau, qui avait été congédié pour Noël. MM. Guitton et Biraud travaillaient souvent ensemble. Quand un doute lui vient : « *Mais après tout, Paul, on ne le connaît pas plus que ça !* ».



M. Guitton avait remarqué lors d'un repas chez les Biraud, l'attitude étrange de Véteau, lequel suivait des yeux Marie Biraud, comme pour savoir où elle mettait ses affaires.

Le lendemain matin, il alla dire ses doutes aux gendarmes, tout comme M. Poitevin, voisin des Biraud, qui confirma avoir vu Véteau chez Biraud, plusieurs fois. Le boulanger d'Anville, M. Rassat vint déclarer à la gendarmerie de Rouillac, avoir vu un homme

à vélo mardi soir, en haut de la côte de « *Chansonnet* », près du village de « *Chez Marot* », sans lumière et se dirigeant vers « *Crotet* » en se dissimulant. Les gendarmes avertirent ceux de Brioux¹, qui allèrent au domicile de Véteau à Paizay-le-Chapt. Ils constatèrent que celui-ci portait des brûlures à la face et son manteau de cuir avait des taches de sang. Après avoir donné un faux alibi sur son emploi du temps, et pressé de questions, il finit par avouer ; il déclara être arrivé chez les Biraud à 19 h 30, après avoir emprunté le vélo de son voisin à 16 h 30. Les Biraud l'ont invité à dîner et le repas s'est terminé vers 20 h 30. Ensuite, une altercation a éclaté entre Biraud et lui, Biraud le traitant de fainéant. Véteau lui porta un coup, lui faisant perdre connaissance. La femme s'enfuit dans la cour où il la poursuivit, et, s'emparant d'un rondin de bois, il la frappa à la tête, devant le hangar à foin. L'ayant tuée, il la traîna sous le hangar et la recouvrit de foin. Ensuite il revint à la maison, après avoir aperçu Biraud accroupi au fond de la cour ; il lui asséna alors un violent coup de rondin qui le tua sur le coup. Il rentra le corps dans la maison et mit le feu à l'ensemble de la ferme. Il repartit avec sa bicyclette restée posée près du puits. Véteau affirma qu'il n'avait pas fouillé la maison mais la suite de l'enquête déterminera qu'il y eut lutte avec Biraud, suivie de vol, car au domicile de Véteau furent trouvées des pièces en or et en argent ayant appartenu aux Biraud ainsi que la montre de Marie Biraud. Véteau fut incarcéré à la prison de Niort. A « *Crotet* » et dans ses environs, c'était le soulagement.

Véteau allait être interrogé par la gendarmerie de Chef-Boutonne sur le double crime de Loubillé, distant de 15 km du domicile de Véteau, et dont l'auteur n'avait jamais été découvert. Le crime avait également été suivi d'un incendie mais Véteau n'a jamais avoué le crime. Il fut ensuite incarcéré à la prison d'Angoulême.

La reconstitution du crime

Dans le plus grand secret, la reconstitution fut prévue le mardi 14 février. Il fallut néanmoins convoquer les témoins et leur demander de venir à la ferme de « *Crotet* ». La nouvelle se propagea comme une traînée de poudre. Aussi, à 14 h, quand le parquet et les quelques gendarmes arrivèrent au village, 1200 à 1500 personnes étaient massées autour de la ferme, sur les toits des maisons voisines, sur les murs en ruine de la ferme et même dans les arbres. L'entrée de la ferme était gardée par les gendarmes de Rouillac ; la voiture cellulaire s'arrêta devant ; les gendarmes ne s'attendaient pas à voir un tel comité d'accueil, et craignant un lynchage, un homme ayant tenté de forcer la porte de la voiture, allèrent parlementer avec la foule pour pouvoir effectuer la reconstitution.

Quand Véteau descendit, ce fut une énorme bronca « *à mort !* ». Véteau, dès qu'il eut mis les pieds dans la cour, redressa sa taille herculéenne et lança rageusement « *vos gueules, bande de vaches !* », ce qui souleva de nouveaux cris de « *à mort !* ». Il fut conduit dans ce qui restait de la maison où la reconstitution dura 2 heures. Il nia le vol et la préméditation et il refusa de sortir dans la cour pour la suite de la reconstitution, craignant de se faire lyncher par la foule.

La voiture cellulaire fut avancée devant la maison et quand Véteau s'y engouffra, de nouveaux cris de « *à mort !* » fusèrent de tous côtés. Pendant toute la traversée, à faible allure, du village encombré des nombreux badauds, l'assassin dut entendre des vociférations : « *à mort, à la guillotine, lâchez-le nous !* ». La voiture, suivie d'une nuée de cyclistes, se rendit près de « *Chez Marot* » où le juge voulait se faire préciser l'endroit exact où le boulanger d'Anville avait vu Véteau le soir du crime. Le convoi repartit ensuite en direction d'Angoulême.

¹ Brioux-sur-Boutonne en Deux-Sèvres.

Le procès aux Assises

Le jeudi 30 mars soit moins de deux mois après le crime, Véteau fut jugé aux Assises. Le prévenu avait un casier judiciaire déjà chargé : 8 condamnations dont une de 8 mois et une autre de 4 mois pour vols. Il apparaissait comme une véritable brute aux poings énormes et l'ignoble bandit allait observer pendant toute la durée du procès, une attitude des plus arrogante et braver la foule de son regard de fauve. Il niera la préméditation et le vol malgré les preuves.

Après un procès qui dura deux jours, Véteau fut condamné à la peine de mort, devant une salle bondée tout comme la place du Palais et les rues avoisinantes.

L'exécution

Le 20 juillet 1933 à 5 h 04, « *Place Saint-Roch* », devant la prison d'Angoulême, Véteau fut le dernier guillotiné de Charente. En quittant sa cellule, il avait lancé un tonitruant « *adieu les copains !* ». Arrivé devant l'échafaud, il tapa sur l'épaule du juge d'instruction et serra la main du greffier avant de monter dignement.

La ferme Biraud resta, tel un « *Oradour-sur-Glane* », en l'état jusqu'à la fin des années 1990, avant que l'entreprise « *Suzigan* » ne la rachète et ne la démolisse pour y installer parking et garage. Il ne reste comme seul vestige, que le puits.

Les époux Biraud sont enterrés au cimetière d'Auge, dans le carré du village de « *Crotet* ».

Guy MEUNIER



En médaillon les époux Biraud, lors du mariage d'Emile Caillaud et Rema Meunier en mai 1932 à « *Crotet* », soit moins d'un an avant leur assassinat.